CENTURY 21

Cabinet Faivre

APPLICABLE DES LE 1^{ER} JANVIER 2023

REMUNERATION: % appliqué sur le montant de la transaction



ESTIMATION FACTUREE SUR LA BASE DE 350 € TTC	LOCAUX A USAGE D HABITATION	LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR	FOND DE COMMERCE DROIT AU BAIL
DE 15 000 € à 60 000 €	6 000 TTC	6 000 TTC	6 000 TTC	6 000 TTC
DE 60 001 € à 150 000 €	10 %	10 %	10 %	10 %
DE 150 001 € à 200 000 €	9.50 %	9.50 %	9.50 %	9.50 %
DE 200 001 € à 250 000 €	9 %	9 %	9 %	9 %
DE 250 001 € à 300 000 €	8.50 %	8.50 %	8.50 %	8.50 %
> 300 001 €	8 %	8 %	8 %	8 %

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21